

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam
REINHARD à Madame Monique HOURS.

Absents :

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre LUCAS

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Date de convocation

30 novembre 2022

**OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°344 (de 125 m²) et d'une partie de la
parcelle ZC n°345 (4 m²) appartenant à la copropriété « Les Mazets du Verdon »**

Rapporteur : Michèle COTTRET

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée ZC n°344, située avenue du Clos de Coutin et faisant
partie intégrante de la voirie ;

Vu la situation de la parcelle cadastrée ZC n°345, située Avenue du Clos de Coutin et
appartenant à la copropriété « Les Mazets du Verdon » dont 4 m² sont affectés à un local
poubelles ;

Vu la proposition de la Commune en date du 17 septembre 2018 afin d'acquérir la parcelle ZC
n°344 pour un euro non recouvrable à la copropriété « les Mazets du Veron » ;

Vu la proposition de la copropriété « Les Mazets du Verdon » de céder à la Commune
l'emplacement du local poubelles d'une superficie de 4 m² rattaché à la parcelle ZC 345 selon
le plan établi par le cabinet PETITJEAN en date du 15 septembre 2022, les murs restant
propriété de la copropriété ;

Vu l'accord en date du 25 juin 2022 acté dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale de
la copropriété pour ces cessions au prix d'un euro non recouvrable ;

Considérant l'intérêt général d'une telle acquisition ;

Le rapporteur informe l'assemblée que la parcelle cadastrée ZC n°344 fait partie intégrante de la voirie « Avenue du Clos de Coutin ». Par ailleurs, il est nécessaire de récupérer l'emprise du local poubelles intégrées dans le trottoir rattaché à la parcelle ZC n°345 d'une superficie de 4m².

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC n°344 de 125 m² et de l'emprise du local poubelles d'une superficie de 4 m² de la parcelle ZC n°345 pour un montant d'un euro non recouvrable ;

PRECISE que les bien acquis par la présente délibération feront l'objet d'une intégration dans le domaine public communal ;

PRECISE que ces acquisitions feront l'objet d'un acte administratif,

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite à l'article 2111 des crédits budgétaires 2022,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 6 décembre 2022

Signé,
Le - 6 DEC. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :
Le - 7 DEC. 2022

Le Maire,

A large, stylized signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Gréoux-les-Bains. The stamp features a central emblem with a rooster and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE GREOUX-LES-BAINS' and 'R.F. HAUTE PROVENCE'.

Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a cursive 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Pierre LUCAS